

2 Postes de Fiduciaires nommé par l'ACÉPO et l'AFOCSC pour la Fiducie de soins de santé des membres (FSSBM) de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)

Le Conseil des associations de conseillers scolaires qui regroupe l'AFOCSC, l'ACÉPO (CAE) sollicite des manifestations d'intérêt de la part de personnes issues des conseils scolaires publics et catholiques qui souhaitent agir à titre de fiduciaire nommé par le CAE au sein de la FSSBM de l'AEFO pour un mandat initial de trois ans. Ce mandat peut être renouvelé à 2 reprises.

Le CAE doit combler deux postes :

1 poste pour l'ACÉPO

1 poste pour l'AFOCSC

Les personnes qui souhaitent poser leur candidature doivent pouvoir démontrer avoir une expérience significative en matière d'avantages sociaux, une très bonne connaissance du secteur de l'éducation publique en Ontario, ainsi qu'une expertise reconnue dans l'un ou l'autre des domaines suivants :

- Droit, comptabilité et finances ou une expertise dans les régimes d'avantages sociaux

De plus, les candidats devraient posséder les qualités suivantes :

- Intégrité et éthique
- Sens aigu des affaires
- Résolution de problèmes et analyse
- Jugement éclairé
- Communication interpersonnelle
- Esprit d'équipe
- Indépendance de pensée

Toutes les rencontres de la fiducie se déroulent en français.

La fiducie de l'AEFO prévoit la rémunération des fiduciaires ainsi que le remboursement de leurs dépenses selon leurs règles de fonctionnement.

Les candidates ou candidats **ne doivent pas recevoir d'avantages sociaux de la FSSBM de l'AEFO.**

Les personnes intéressées doivent envoyer leur nom ainsi que les détails de leurs qualifications à :

Pour le poste représentant l'ACÉPO : François Laperle à : francois.laperle@acepo.org

Pour le poste représentant l'AFOCSC : Véronique-Anne Towner-Sarault à vtowner-sarault@afocsc.org

La date limite pour soumettre une candidature est le **15 octobre 2025, à 17 h**. Toutes les informations seront traitées de manière strictement confidentielle. Les candidats pourraient être convoqués à une entrevue en vidéoconférence devant un comité composé de représentants du CAE et du ministère de l'Éducation.

Nous vous remercions d'avance pour votre intérêt et votre volonté de servir et de représenter nos conseils scolaires membres et autorités scolaires dans ce mandat.

Pour obtenir plus d'information concernant ce rôle, ou pour demander une copie du document « **Fiducies de soins de santé au bénéfice des employés – Guide d'introduction aux fiduciaires nommés par le Conseil des associations des employeurs.** », veuillez communiquer avec François Laperle ou Véronique-Anne Towner-Sarault.